

# EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

## ARRETE DE REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LES VOIES DE MESNIL-ROC'H

### TITRE D'OCCUPATION VALANT PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire de la Commune de MESNIL-ROC'H (Ille-et-Vilaine),

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Vu, l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

Considérant que, pour des raisons de sécurité et en regard des travaux sur voirie pour la modification du réseau électrique réalisés par l'entreprise VEZIE de St Domineuc, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement, sur le domaine public communal de Mesnil-Roc'h.

### A R R E T E

#### Article 1er :

Du 21/02/2024 à 9 heures, au 21/03/2024, à 17 heures en raison des travaux sur voirie pour la modification du réseau électrique réalisés par l'entreprise VEZIE de St DOMINEUC pour le compte de M. LEFRERE, des mesures de sécurité pourront être mises en place à savoir,

- Chaussée rétrécie
- Stationnement interdit au droit du chantier
- Protection pour les piétons circulant près du chantier.
- Circulation alternée par feux ou panneaux prioritaires B15 C18

Ces mesures seront mises en place par l'entreprise VEZIE

Lieu d'intervention :

- 16 Le Haut Plessix – Saint Pierre De Plesguen - 35720 Mesnil Roch

#### Article 2 :

A l'issue des travaux réalisés dans les règles de l'art, l'occupant a l'obligation de restituer l'ouvrage dans un état conforme à la réglementation en vigueur. Un PV de fin de travaux au format numérique devra être transmis au service voirie de la commune de Mesnil Roc'h.

La présente autorisation ne dispense pas le pétitionnaire de vérifier auprès du guichet unique la présence de canalisations et d'adresser aux gestionnaires de réseaux concernés une déclaration de projet de travaux (D.T.).

#### Article 3 :

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté,

Qui sera transmis à :

- Monsieur le Sous – Préfet de Saint Malo
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Combourg,

Et notifié à :

- L'entreprise VEZIE (M.VOISIN)



FAIT A MESNIL-ROC'H,  
Le 27/02/2024  
Mme Le Maire  
Christelle BROSELLIER



# DEMANDE D'AUTORISATION D'ENTREPRENDRE DES TRAVAUX ET ARRÊTÉ DE CIRCULATION

**EXPÉDITEUR**

VEZIE  
Z.A. LE BOIS DU BREUIL  
35190 ST DOMINEUC

TEL: 02-99-66-19-66

FAX: 02-99-66-12-88

**DESTINATAIRE**

MAIRIE DE SAINT PIERRE DE PLESGUEN

CORRESPONDANT: Pierre VOISIN

ST DOMINEUC

LE : 08/02/2024

[p.voisin@vezie.fr](mailto:p.voisin@vezie.fr)

NOMBRE DE PAGES: 1 / 1

Urgent

Pour avis

Commentaires

Réponse

Confidentiel

Bonjour,

Dans le cadre des travaux sous Maîtrise d'Ouvrage ENEDIS, nous avons besoin :

**\* DEMANDE D'AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX**

**\* D'UN ARRÊTÉ DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT**

**Circulation alternée par feux ou panneaux prioritaires + Chaussée rétrécie et Stationnement interdit au droit des travaux. Les piétons et riverains pourront circuler**

**Type Travaux : Branchement neuf**

**Adresse : 16 LE HAUT PLESSIX**

**Début de chantier: 21/02/2024**

**Durée de l'arrêt : 1 mois**

Je me permets donc de vous contacter pour obtenir ces autorisations.  
Si besoin, nous pouvons nous rencontrer sur place.

N'hésitez pas à me contacter au 07 84 26 22 12

Cordialement.

VOISIN Pierre  
Chargé d'affaires  
Société Vézie









